



Bordeaux, le 29 juillet 2021,

**Objet : demande d'entretien à Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil d'Administration.**

Madame la Préfète, Monsieur le Président,

Attachés à l'effcience de notre service de secours, et conscients des responsabilités qui vous incombent respectivement, nous décidons de faire une demande d'audience commune afin de clarifier une situation connue par tous mais qui à ce jour est proche d'une « impossibilité opérationnelle », terminologie d'actualité qui mettrait la population, les sapeurs pompiers mais aussi l'Etablissement et ses dirigeants à défaut!

La Santé, Qualité de Vie au Travail n'est même pas évoquée, tant nous pallions actuellement pour répondre à notre obligation de moyens.

Cet entretien a pour but d'aborder les points suivants :

- ♦ Les Potentiels Opérationnels Journaliers ne pouvant être atteints avec la complémentarité SPP/SPV... Plus de véhicules, moins de personnel !
- ♦ L'attente aux soins d'urgences avec le triste record battu il y a peu et les responsabilités de chacun des services concernés par cette compétence partagée.
- ♦ L'application du cadre juridique de l'obligation de vaccination en attente de la promulgation de la loi et un calendrier pour une réflexion sur la commission Ad'Hoc de notre Etablissement.

Restant certains de l'intérêt que vous portez à vos Sapeurs-Pompiers, nous sommes confiants quant à un retour positif de votre part au plus vite.

**L'entente syndicale du SDIS 33**

---

UNSA-SDIS33

M. NOAILLE

SUD

M. EMERY

CFDT

M. MANSOT

Force Ouvrière

M. SIMONPIETRI